

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 22 novembre 2024.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22  
Votants : 28

Présents : Mme LESCURAT..Mrs DE SOUSA..BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT.

Date de l'affichage de la  
convocation :

Absent : Mr DELEAU.

22 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

Ayant donné mandat de procuration : Mme Jouannin à Mr Boy, Mme Brunet à Mr Hamelin, Mr Luquet à Mr Pinheiro, Mme Mathiaud à Mr Richoux, Mr Dequaire à Mme Clémensat, Mme PETIT à Mme BERGERON.

3 décembre 2024



Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2024 est approuvé (date de publication : 3 décembre 2024).



**OBJET** : Déblocage crédits réservés (comité des fêtes, Amitié nature, Tennis club).

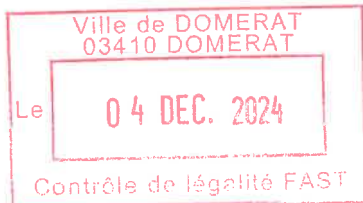
Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 6 avril 2024 relative au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

241130-09

- Le comité des fêtes avec notamment l'organisation du marché de Noël,
  - L'association « Amitié Nature » avec l'organisation de la corrida de Noël,
  - Le tennis club avec l'organisation de leur tournoi jeunes,
- ont réalisé ou sont en passe de réaliser les événements annoncés lors de leur demande de subvention,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :



- Le comité des fêtes : 4 000 €,
- L'association « Amitié Nature » : 1 000 €,
- Tennis club : 400 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pascale LESCURAT,  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au  
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,



Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 décembre 2024